

Motion déposée par le groupe Rassemblement Communautaire solidaire.
Opposition au traité de libre échange Transatlantique.
Conseil communautaire du jeudi 10 juillet

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre échange : l'AECG (Accord Economique et Commercial Global) avec le Canada et le PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce ou d'Investissement) (ou TAFTA en anglais) avec les Etats-Unis.

Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ces traités pourraient être ratifiés sans la moindre consultation des citoyens ni du parlement.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local, ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics et le soutien de l'économie locale. Ces traités visent ensuite à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient, en effet, que les législations et les normes (sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires et techniques) soient « harmonisées » pour faciliter le libre échange.

Or, les Etats-Unis sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres de droit international en matière écologique, sociale, culturelle ou du droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe.

Ce marché libéralisé avec le Canada et les Etats-Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient leurs « bénéfices escomptés ». Cela induirait l'ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers. Les conséquences seraient considérables pour les collectivités locales, puisque le projet prévoit qu'elles seront soumises à cet accord. Tous les secteurs de l'action publique seraient touchés. Le bilan serait lourd également pour les PME régionales et les associations, placées ainsi en concurrence directe avec les grandes entreprises américaines.

Elles pourraient de ce fait réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Pour toutes ces raisons, la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- Manifeste son opposition à ces traités visant la marchandisation du monde,
- Demande un moratoire sur les négociations de l'AECG et PTCI et la diffusion immédiate des éléments de la négociation, Demande l'ouverture d'un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnels et associatives et des populations à ce débat;
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national et européen des éléments de la négociation,
- Se déclare hors Grand Marché Transatlantique,
- Invite les Conseils Municipaux des autres communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque à s'opposer au GMT en votant des motions équivalentes.